



PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer

Mont de Marsan, le 13 MAI 2014

Service Aménagement et Habitat

Bureau de l'Aménagement de l'Espace

Affaire suivie par : Mme LASSALLE Véronique
Tél : 05 58 51 32 46
Mèl : Veronique.Lassalle@landes.gouv.fr

Madame la Présidente,

Dans le cadre de l'établissement des Schémas de COhérence Territoriale, la loi impose au Préfet de porter à la connaissance des communes ou de leurs groupements compétents, conformément aux articles L581-14-1 du code de l'environnement et de l'article L. 121-2 du code de l'urbanisme, le cadre législatif et réglementaire à respecter, ainsi que les projets des collectivités territoriales et de l'Etat en cours d'élaboration ou existants et, à titre d'information, l'ensemble des études techniques nécessaires à l'exercice de leur compétence en matière d'urbanisme dont il dispose.

Le porter à connaissance du SCOT du BORN est désormais consultable sur le site internet des services de l'Etat du département des Landes (<http://www.landes.gouv.fr>, rubrique « Politiques publiques > Aménagement du territoire > Urbanisme > Porter à connaissance de l'Etat des documents d'urbanisme » ou directement à l'adresse :

<http://www.landes.gouv.fr/porter-a-connaissance-de-l-etat-r458.html>

Ce document vient compléter les « porter à connaissance » élaborés à l'échelle des communautés de communes de Mimizan et des Grands Lacs qui vous ont été respectivement envoyés le 6 et le 10 janvier 2014.

Les éléments transmis par les services de l'Etat doivent être tenus à la disposition du public et peuvent être, en tout ou partie, annexés au dossier d'enquête publique.

Mes services et plus particulièrement ceux de la DDTM, restent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous

Le Préfet,

Claude MOREL

Madame Virgine PELTIER
Madame la Présidente du Syndicat Mixte
du SCOT du BORN
2, avenue de la gare
40200 MIMIZAN